

Nom commercial:	Artic Volcano
------------------------	----------------------

SECTION 1: Identification

Identificateur de produit: Artic Volcano
Synonymes: Sans objet
Autres moyens d'identification: Sans objet
No. de Fiche: Sans objet
Usage recommandé: Fondant à glace supérieur.
Restrictions d'utilisation: Des utilisations autres que comme recommandé ci-dessous.

Identificateur du fournisseur initial:

Fournisseur: meltco Inc
Adresse: Suite 313 - 425 Hespeler Road, Unit 6
Cambridge, ON N1R 8J8
Canada
Site Internet: www.meltcoinc.com
Téléphone: 1-844-635-8423

Numéro de téléphone d'urgence: (800)633-8253

SECTION 2: Identification des dangers

**Classification du produit conformément à la Loi sur les produits dangereux (2015) (Canada)/
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015):**

Classification de la substance ou du mélange (SGH-CA)

Eye Irrit 2A / Irr. Occ. 2A

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

Éléments d'étiquetage (SGH-CA)

Pictogrammes de danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

DANGER

Mentions de danger (SGH-CA) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (SGH-CA) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/Médecin.

Dangers physiques et pour la santé non classifiés ailleurs: Sans objet

Pourcentage du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue :
Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Mélange :

Nom	Numéro d'enregistrement CAS	Concentration (% de poids)
Chlorure de calcium	10043-52-4	5

SECTION 4: Premiers soins

Description des premiers secours:

Inhalation: En cas de symptômes, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si les symptômes apparaissent.

Contact cutanée: Enlever les vêtements contaminés. Éliminer le plus possible de poudre. Rincer la peau avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau si la victime est parfaitement consciente et lucide. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Peut provoquer des lésions oculaires graves. Peut causer l'irritation légère de la peau. Un contact cutané prolongé ou répété peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites. En cas d'ingestion, il y a un risque de légère irritation et un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'inhalation peut causer une irritation légère du nez, la gorge et des voies respiratoires. Pas classifié comme irritant pour les voies respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:
Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés: Ce produit est ininflammable. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matériaux environnants.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit dangereux: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation. La décomposition thermique génère : du chlore, des oxydes de sodium, du potassium et de magnésium, et du chlorure d'hydrogène.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Porter de la protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage (selon l'information fournie dans la Section 8). Éviter de respirer les poussières du produit, et éviter tout contact avec les yeux, ou la peau. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières.

Éviter le rejet à l'égout, les drains, et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Contacter les autorités locales en cas d'un déversement dans les égouts ou des milieux aquatiques.

Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne pas évacuer l'eau de rinçage vers les égouts.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: Porter des vêtements de protection personnelle appropriée (regarder Section 8). Ne pas respirer les poussières du produit. Se laver les mains, les avant-bras, et le visage soigneusement après manipulation du produit. Adopter de bonnes habitudes d'hygiène. Évitez les mesures de manutention qui créent des poussières. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les poussières du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Conserver dans un endroit frais, sec et loin des produits incompatibles (regarder Section 10) Maintenir le récipient bien fermé. Inspecter régulièrement pour dommages ou fuites. Tenir hors de la portée des enfants.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Des limites d'exposition professionnelle ne sont pas applicables pour les composants de ce produit. Bien que ce produit est soluble dans l'eau, en l'absence de toute autre limite d'exposition, nous avons fourni les limites de l'OSHA et l'ACGIH pour les Particules non-réglées autrement (PNOR) / Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées par ailleurs (PNOS) :

Matière	NIOSH REL-TWA	OSHA PEL-TWA	ACGIH TLV-TWA
Particules non-réglées autrement/non-spécifiées par ailleurs	Pas disponible	15 mg/m ³ (tot.)	10 mg/m ³ (Inh.) 3 mg/m ³ (Resp.)

Tot : totale

Inh : Inhalable

Resp : Respirable

Contrôles d'ingénierie appropriés: Une ventilation générale est acceptable. Mais, les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. En cas de génération de poussières, d'émanations ou de brouillard lors d'une manipulation, utiliser la ventilation appropriée afin de maintenir une teneur en polluants dans l'air en-deçà des limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux/ du visage: Porter des lunettes protectrices avec protections latérales. Ne pas porter de verres de contact.

Protection cutanée et des mains: Éviter contact avec la peau. Porter des vêtements et des gants protectifs en caoutchouc.

Protection respiratoire: Si les poussières sont libérées et la ventilation locale ne peut pas maintenir l'exposition en-deçà des limites d'exposition, porter un respirateur approprié muni de cartouches contre les poussières.

Danger thermal: Sans objet selon les usages recommandés.

Disposition générales: Minimiser l'exposition. S'assurer de la disponibilité d'équipement de protection approprié sur les lieux de travail, respecter la réglementation en vigueur portant sur la santé et la sécurité au travail, et suivre les recommandations du comité de santé et sécurité au travail. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant de l'équipement de protection individuelle pour des informations spécifiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Cristallin, Bleu opaque.
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Sans objet
pH:	6-8 (neutre)
Point de fusion et point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition et la gamme de point d'ébullition:	Pas disponible
Point d'éclair:	Sans objet
Taux d'évaporation:	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites inférieures d'inflammabilité :	Pas disponible
Limites supérieures d'inflammabilité:	Pas disponible
Limites inférieures d'explosibilité:	Pas disponible
Limites supérieures d'explosibilité:	Pas disponible
Pression de vapeur:	Pas disponible
Densité de vapeur:	Pas disponible
Densité relative:	2.17-2.20
Solubilité:	Pas disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible
Température de décomposition:	Pas disponible
Viscosité:	Sans objet

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation prévues.
Risque de réactions dangereuses:	Réactions dangereuses ne sont pas anticipées.
Conditions à éviter:	Ne pas mélanger ce produit avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles:	Peut réagir avec les acides fortes, agents oxydants, le trifluorure de bore et le trifluorure de brome, oxyde de calcium et oxyde borique, sodium, éther méthylvinyle, furane-2- acide peroxy-carboxylique, les composants d'azote, acide peracétique avec acide acétique, et le lithium.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique génère : le chlore, les oxydes de sodium et de magnésium, et le chlorure d'hydrogène.

SECTION 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables :
Ingestion, inhalation (poussières) et contact avec la peau et les yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Peut provoquer des lésions oculaires graves. Peut causer l'irritation légère de la peau. Un contact cutané prolongé ou répété peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites. En cas d'ingestion, il y a un risque de légère irritation et un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'inhalation peut causer une irritation légère du nez, la gorge et des voies respiratoires. Pas classifié comme irritant pour les voies respiratoires.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:

- Corrosion/irritation cutanée:*** Pas classifié comme une irritant de la peau, selon des informations disponibles sur les composants connus de ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire:*** Peut provoquer des lésions oculaires graves, selon des informations disponibles sur les composants connus de ce produit.
- Sensibilisation respiratoire:*** Pas anticipé de provoquer une sensibilisation respiratoire basée sur l'information disponible sur le produit.
- Sensibilisation cutanée:*** Pas anticipé de provoquer une sensibilisation cutanée basée sur l'information disponible sur le produit.
- Mutagenicité sur les cellules germinales:*** Pas anticipé de provoquer de la mutagenicité basée sur l'information disponible sur le produit.
- Cancérogénicité:*** Pas anticipé de provoquer de la cancérogénicité basée sur l'information disponible sur le produit. Aucun ingrédient est énuméré comme un cancérogène par ACGIH ou CIRC.
- Toxicité pour la reproduction:*** Pas anticipé de provoquer de toxicité pour la reproduction basée sur l'information disponible sur le produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique:*** Pas anticipé de provoquer de toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique. Pas classifié comme une irritant des voies respiratoires, selon des informations disponibles sur les composants connus de ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée:*** Pas anticipé de provoquer de toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition prolongée ou répétée. Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

Danger par aspiration : Pas anticipé d'être un danger par l'aspiration.

Les valeurs numériques de toxicité:

Chlorure de calcium (10043-52-4)	
DL50 orale rat	1000 mg/kg, 500-1000 (lapin)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 160 mg/m ³ /4H

Estimation de la toxicité aiguë du produit:

Toxicité aiguë (voie orale) – 2830 mg/kg
Toxicité aiguë (cutanée) – > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë (d'inhalation) – > 160 mg/m³/4H

Autres informations: Pas disponible

SECTION 12: Données écologiques

Écotoxicité:

Données de produit: Pas déterminé.

Persistance et dégradation: Pas déterminé.
Potentiel de bioaccumulation: Pas déterminé.
Mobilité dans le sol: Pas déterminé.
Autres effets nocifs: Pas déterminé.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Produit - Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.

Emballages contaminés - Parce que les conteneurs vides retiennent des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après que le contenant est vide.

SECTION 14: Transport Information

Non réglementé pour le transport selon le TMD (Transport des Marchandises Dangereuses) (Canada), le transport maritime de l'OMI (l'Organisation Maritime International), US DOT (Le département de transport des États Unis.)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Canada:

Classification conformément à la Loi sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Voir Section 2.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Loi sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles : Tous les ingrédients de ce produit apparaissent sur la LIS d'après la réglementation canadienne sur l'environnement.

Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP) : Inscrit comme : Sels de voirie (LSIP2)

USA (États-Unis) :

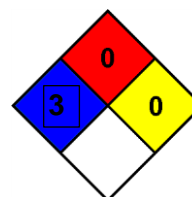
Classification HMIS® III :

Santé / Health :	3
Inflammabilité / Flammability :	0
Danger Physique / Physical Hazard	0
Protection Personnel / Personal Protection :	X

(4 = Sévère, 3 = Sérieux, 2 = Modérée, 1 = Légère, 0 = Minimal)

Classification NFPA® :

- Danger pour la santé NFPA : 3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.
- Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûlent pas.
- Réactivité NFPA : 0 - Les matériaux qui sont en eux-mêmes normalement stable, même sous les conditions de feu.



SECTION 16: Autres informations

Date de révision: le 1^{er} mai, 2016

Fiche de Données de Sécurité préparée par : It's Time Compliance www.itstimecompliance.com

Contactez le fournisseur (listé dans Section 1) pour toute information concernant quoi que ce soit dans cette fiche ou des questions sur ce produit.

Autres acronymes utilisés dans cette Fiche :

ACGIH-TLV-TWA	American Conference of Governmental Industrial Hygienists-Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CE50	Concentration efficace, 50%
CL50	Concentration létal, 50%

DL50	Dose létal, 50%
HMIS	Hazardous Materials Identification System (US)
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
MSHA	Mine Safety and Health Administration (US)
NFPA	National Fire Protection Association (US)
NIOSH - REL	National Institute for Occupational Safety and Health (US) – Recommended Exposure Limit (Limite d'Exposition Recommandée)
OMI	l'Organisation Maritime International
OSHA - PEL	Occupational Safety and Health Administration (US) – Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition permise)
PNOR	Particulates Not Otherwise Regulated (OSHA)
PNOS	Particulates Not Otherwise Specified (ACGIH)
SGH-CA	System Global Harmonisé - Canada
SIMDUT	System d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
STEL	Short-Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme)
TSCA	Toxic Substances Control Act (US)
TWA	Time Weighted Average (Moyenne pondérée en fonction du temps)
US DOT	Department of Transport (Département de transport) des États-Unis.

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.